



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

**Service du médecin cantonal SMC
Kantonsarztamt KAA**

Rte de Villars 101, 1752 Villars-sur-Glâne

T +41 26 305 79 80
www.fr.ch/smc

—

POUR LES COMMUNES

PROPOSITION DE CAHIER DES CHARGES POUR MEDECIN SCOLAIRE

Selon la nouvelle organisation de la médecine scolaire (Frimesco)

CAHIER DES CHARGES MEDECIN SCOLAIRE

I Attestation du ou de la titulaire

1. Titulaire du cahier des charges

Nom et prénom : _____

Taux d'activité : fixé dans le contrat d'engagement

2. Signatures et dates

Les activités et obligations du ou de la titulaire sont fixées dans la description du poste du cahier des charges dans la deuxième partie de ce présent document.

Par sa signature, le ou la titulaire atteste avoir pris connaissance de son cahier des charges dans son ensemble et s'engage à respecter les obligations qui en découlent.

Date : Signature :

Signature de la personne représentant l'autorité d'engagement:

Date : Signature :

CAHIER DES CHARGES MEDECIN SCOLAIRE

II Description du poste

1. Identification du poste

Dénomination du poste : médecin scolaire

Cercle scolaire de : _____

Pour les établissements scolaires suivants :

2. Positionnement du poste

- 2.1. Relation de compétences ¹: - Directeur ou directrice d'établissement
- Service du médecin cantonal

2.2. Autorité d'engagement : le ou la médecin scolaire est nommé-e et rémunéré-e par l'Assemblée des délégués de l'Association des communes du CO.

2.3. Partenariat : *Interne à l'établissement* :

Avec les élèves

Avec la direction, les enseignant-e-s et autres intervenant-e-s de l'établissement scolaire

Externe à l'établissement :

- Avec les parents
- Avec les médecins en charge de l'enfant
- Avec les partenaires médicaux, paramédicaux, sociaux et juridiques de la région
- Avec le Bureau santé à l'école

¹ Pas de relation hiérarchique, mais collaboration dans laquelle chaque partie amène ses compétences et responsabilités spécifiques, dans le but d'assurer la meilleure qualité de la prestation.

3. Exigences requises :

3.1 Formation professionnelle:

- Titre de spécialiste en médecine de premier recours (pédiatrie, médecine générale, interniste-généraliste)

3.2. Expérience professionnelle :

- Expérience pratique du suivi médical d'enfants et d'adolescents et de leur famille

3.3. Connaissances particulières :

- Pédiatrie sociale, santé communautaire, environnement pédagogique
- Connaissance du développement bio-psycho-social de l'enfant et de l'adolescent

3.4. Autre:

- Autorisation de pratiquer dans le canton de Fribourg

4. Mission du poste :

4.1 Bases légales

Les rôles du ou de la médecin scolaire sont établis conformément à l'Ordonnance du 17 avril 2018 sur la médecine scolaire (ROF 2018_025), le règlement du 14 juin 2004 concernant la promotion de la santé et la prévention (RSF 821.0.11), l'article 30 de la loi du 16 novembre 1999 sur la santé (LSan) ; l'article 41 de la loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire (LS).

4.2 Mission

Effectuer des actions de dépistage, de prévention, de conseil, d'information pour la santé, dans le but de maintenir et accroître sur le plan individuel et collectif la santé physique, mentale et sociale de tous les enfants et jeunes scolarisés.

5. Tâches:

5.1. Activités principales :

- Effectuer les **entretiens et examens de dépistage** de maladies somatiques et problèmes psycho-sociaux **chez les élèves de 9H** (év.10 H) selon les directives du service du médecin cantonal (SMC) ;
- Procéder, avec l'accord parental, au contrôle des carnets de vaccination et aux **vaccinations des classes de 9H et 10H** selon le plan de vaccination suisse et les directives du service du médecin cantonal ;
- Participer à la **veille épidémiologique** et effectuer les mesures de contrôle des épidémies dans le cadre de l'école selon les directives du SMC ;
- Contribuer à faire de l'école un lieu de vie en santé, prenant en compte les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie.

5.2. Activités de coordination, collaboration et communication :

- **Assurer, avec l'accord de l'élève, la transmission aux parents** d'informations de dépistage liées au bien-être et la santé de l'élève ;
- **S'assurer**, en collaboration avec les parents, que les élèves souffrant de troubles **soient pris en charge** par leurs médecins traitants et/ou les partenaires ;

- Selon les accords conclus avec les communes: être à **disposition comme personne de contact** pour les partenaires de l'école (enseignants, directeurs d'établissements et autres acteurs scolaires), concernant les soins, les enfants à besoins spécifiques, l'éducation à la santé, la prévention et la promotion de la santé.

5.3. Autres activités :

- Saisir les données des élèves dans le dossier médical électronique (et ainsi fournir des données statistiques anonymisées au SMC pour le monitoring de la santé des élèves).

6. Mode de remplacement en cas d'absence

Le ou la titulaire est remplacé-e par le ou la titulaire du poste suivant : _____

Le ou la titulaire remplace le ou la titulaire du poste suivant : _____

7. Devoirs du titulaire

- Accomplir son travail avec diligence, conscience professionnelle et fidélité à son employeur ;
- Planifier et organiser son travail et faire preuve d'initiative ;
- Le titulaire a le devoir d'informer, selon les cas le responsable d'établissement ou le Service du médecin cantonal, de toutes les situations particulières susceptible de mettre en cause la responsabilité de la Commune, du Service du médecin Cantonal ou nécessitant une intervention des autorités publiques.